

CHRS THUILLIER



2021

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de l'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, l'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

SOMMAIRE

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE4
L'ÉTABLISSEMENT5
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT
LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2020
1. PROFIL 11 2. MOYENNE D'ÂGE 13 3. ÉTAT DE SANTÉ 15 4. SITUATION AU REGARD DE LA JUSTICE 16 5. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI 18 6. SITUATION AU REGARD DU LOGEMENT 21 7. TRANCHE DE VIE 22
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE
1. VIOLENCE INTRA-FAMILIALES: LIBERER LA PAROLE ET AGIR
PERSPECTIVES 2022
1. PERSPECTIVES 2021
MERCI À NOS PARTENAIRES

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2021 a commencé, comme chaque année, en la fêtant de façon collective entre les personnes accueillies qui le souhaitaient et ce, en présence de salariés. Tout le monde s'est souhaité la bonne année tout en sachant que nous allions probablement être à nouveau confrontés au COVID 19.

Nous avons pourtant accueilli 84 personnes, presque autant que l'année précédente. Ces résidents se caractérisaient par des diversités de parcours, des expériences et des problématiques personnelles de vie singulières, des différences culturelles, des temps de séjours variables selon leurs projets personnels et leurs difficultés à les réaliser. Il existe aussi des points communs :

- Leur isolement
- Leur rupture de lien social
- Leur souffrance
- Leur perte de l'estime de soi
- Leur expulsion
- Leur fragilité relationnelle
- Leur addiction

Comme l'année précédente, l'équipe a été présente, en relation, soutenante et ce en dépit de la crise sanitaire. Les contraintes qu'elle a engendrées ont impacté l'accompagnement social, et plus particulièrement toutes les actions collectives qui sont indispensables à la restitution du lien social.

Cette année a été aussi marquée par le départ de Mme Stéfanski, responsable de l'établissement, a qui nous souhaitons de beaux projets. Ce départ a été l'occasion de mettre en place une nouvelle organisation, décidée par la gouvernance de l'association. Afin d'harmoniser les pratiques entre les trois établissements d'Amiens, une directrice de pôle hébergement a été recrutée et chaque établissement amiénois, à la faveur des départs, s'est progressivement doté d'un, ou d'une, chef de service. Cette nouvelle façon de fonctionner, permet ainsi aux équipes des différents sites de mieux communiquer, de mutualiser, d'œuvrer ensemble aux orientations stratégiques de l'association, en direction des publics sous-main de justice. L'éclairage de ces actions sera donné en fait marquant de 2021, avec l'accueil des publics en peine alternative grâce au Travail d'Intérêt Général, et le témoignage de l'accueil de femmes ayant connu un parcours d'incarcération.

Cette année intermédiaire, marquée par ce départ, par de la vacance de chef de service, et par le nouveau confinement, a encore une fois montrée que l'équipe du CHRS Thuillier a répondu présent et a su se mobiliser pour répondre aux besoins des plus démunis, aussi, nous la remercions.

L'ÉTABLISSEMENT

1. Bien plus qu'un hébergement

Comme tous les C.H.R.S, l'établissement accueille des personnes confrontées à de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion.

Nous leur offrons 65 places pour un accompagnement en : C.H.R.S/Stabilisation/urgence pérenne et urgence. C'est le seul établissement sur Amiens à accueillir des couples en urgence. Le dispositif est semi-collectif, puisque chaque famille dispose d'un appartement équipé, avec cuisine, sanitaire individuel et chambre. Pour le 115, les chambres sont partagées.

Hébergement d'insertion pour des familles (CHRS) : 53 places se décomponsant comme suit :

43 places en CHRS

5 places en stabilisation

5 places en urgence pérennes. L'orientation se fait via le 115, avec cependant, un accompagnement similaire à celui de l'accueil, l'hébergement et l'insertion.

Urgence: 12 places

L'accueil est immédiat. Il permet aux personnes de bénéficier de prestations totalement gratuites.

L'hébergement se fait dans des appartements meublés disposant de cuisines et sanitaires. Les personnes sont en colocation de 2 à 4 personnes.

Nous leur fournissons des kits d'hygiène et alimentaire et distribuons des repas chaque soir entre 19 heures et 20 heures. Nous les encourageons à bénéficier le midi des restaurants du cœur ou des colis alimentaires, grâce à la mise à disposition d'une cuisine collective. Sur inscription, elles peuvent néanmoins bénéficier de plateaux repas.

Nombreuses personnes sont cette année en situation irrégulière, demandeurs d'asile et en attente de places en CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile).

Ces 12 places d'urgence sont gérées par le 115. L'accompagnement n'est pas assuré par l'équipe mais plus par les travailleurs sociaux du 115. Toutefois nous effectuons un entretien à leur arrivée, pallions à leur ouverture de droits ou les aidons dans leur démarche de soins.

Lits Halte Soins Santé: 4 places

Ces places sont rattachées au LHSS hommes des Augustins.

Nous accueillons des femmes sans domicile qui viennent terminer leur convalescence. Toutes ces personnes sont prises en charge par l'équipe médico-sociale du LHSS. Le suivi médical est coordonné par une infirmière et l'accompagnement social par un assistant social de ce dispositif.

Bien plus qu'un hébergement, l'accompagnement que nous leur proposons porte sur :

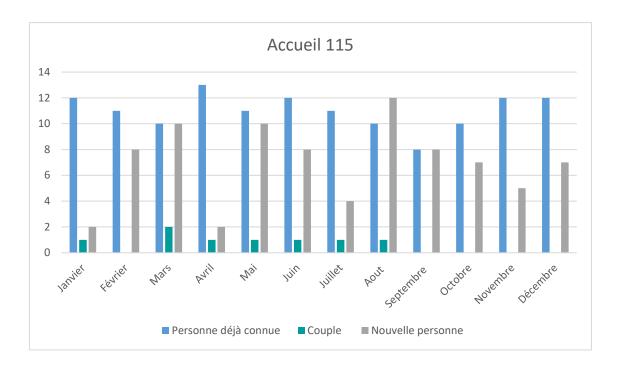
- Leur insertion professionnelle;
- Leur santé;
- L'accompagnement à la parentalité;
- La reconstruction des liens sociaux.

Pour autant nous donnons une priorité à l'accès au logement. Cela permet de répondre à leur demande mais aussi à continuer de rendre plus fluides les accueils et éviter que les personnes restent trop longtemps au C.H.R.S.

Le confinement a eu des incidences sur l'accueil des personnes du dispositif d'urgence hivernale. Afin de limiter l'accès à la cuisine collective lors de la période de confinement, les personnes prenaient leurs repas dans les logements. Puis, nous avons pris les dispositions nécessaires, afin que la cuisine collective soit disponible, en veillant à la désinfection. Le chantier d'insertion de l'association, a maintenu son activité, ce qui a permis la livraison des plateaux repas.

Nous les accueillons sur des temps plus longs soit pendant 7 jours afin d'éviter des risques de contamination. (Avant le confinement, l'accueil hebdomadaire se faisait ainsi : le lundi et mardi, le mercredi et jeudi et du vendredi au dimanche).

Cette année encore afin de répondre aux besoins des autorités de contrôle, l'accueil hivernal n'a pas été fermé du fait de la crise sanitaire.



Mois	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septem	Octobr	Nove	Décem
									bre	е	mbre	bre
Personne	14	19	20	15	21	20	15	22	16	17	17	19
Nuits	350	299	344	360	278	261	310	298	333	369	359	371
Couple	1	0	2	1	1	1	1	1	0	0	0	0

Nombre de personnes : 215. Le taux d'occupation annuel est de 89,28 %.

Nombre de nuits : 4 409 soit une augmentation de 15,75 % par rapport à l'année 2020. Moyenne de nuitées par personne : 18 nuits.

Nous constatons pour l'année 2021, une augmentation moyenne de 4 nuits par personnes avec pour conséquence un moindre roulement. Le nombre de couples accueillis est en légère baisse de 10 contre 8 pour 2021.

2. L'Équipe

L'équipe pluridisciplinaire est composée de 12 salariés pour 30 logements, dont 4 travailleurs sociaux qui font indistinctement le même travail d'accompagnement. Chaque travailleur social est référent, en moyenne, de 7 ou 8 logements. Il se fait aider des 2 agents d'accueil.

Le rôle du référent est multiple :

- Programmer le 1° rendez-vous pour donner suite à l'orientation faite par le SI SIAO ;
- Effectuer l'entretien de la 1° rencontre avec la responsable, visite d'admission avec la présentation de l'établissement et du règlement de fonctionnement ;
- Effectuer durant tout le séjour de la personne l'accompagnement socio-éducatif (hébergement, emploi, santé).

Ce travail d'accompagnement tient compte des obligations relatives aux conditions de fonctionnement du C.H.R.S. à savoir :

- La demande d'admission ;
- Le bilan social tous les 3 ou 6 mois avec la motivation de la demande de renouvellement de séjour si besoin, à adresser à la DDCS;
- Le contrat de séjour ;
- Le contrat d'accompagnement personnalisé, qui est trop peu utilisé et qui devrait être formalisé davantage par écrit et rythmé par des entretiens planifiés.

La gestion quotidienne leur prend beaucoup de temps :

- Accueil;
- Gestion des 12 personnes du dispositif d'urgence ;
- Distribution des repas ;
- Gestion des temps collectifs, activités.

Nous avons donc confié la gestion de l'entretien du linge, de la préparation de l'arrivée des personnes du 115 à un agent d'accueil.

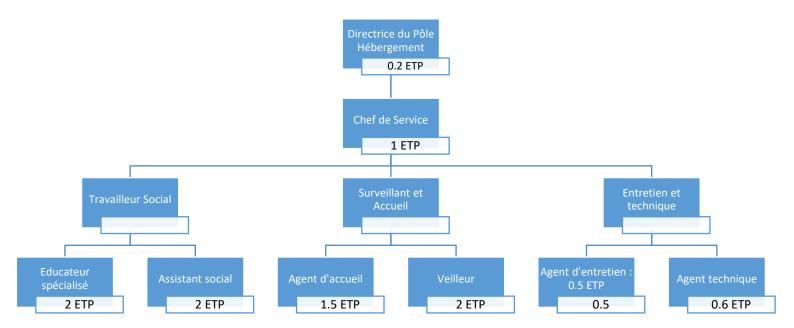
Les veilleurs travaillent en étroite collaboration avec l'équipe de jour.

Ce travail d'équipe est régulé dans différentes instances :

- Réunion d'équipe ;
- Réunion de synthèse ;
- Cahier de jour (internet avec la Covid);
- Cahier de nuit (internet avec la Covid);
- Groupe d'Analyse des Pratiques ;

Ces différentes instances permettent aux personnes accueillies de percevoir qu'au-delà de leur référent unique, il existe des positionnements d'équipe communs.

Nouvel Organigramme



3. Moyens financiers

Les charges d'exploitation représentent 927 039€ qui se répartissent entre :

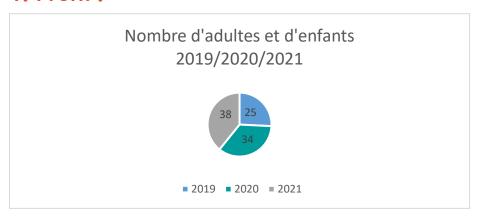
- ✓ Les frais de personnel : 67,5%
- ✓ Les achats/fluides: 8,2%
- ✓ Les locations immobilières et les services extérieurs : 4,4%
- ✓ Les repas :4,8%
- ✓ Les amortissements :11,3%
- ✓ Les autres charges et taxes : 3,8%

Pour couvrir ces charges, l'Îlot a eu recours à 3 sources de financement :

- ✓ Subventions publiques: 93%
- ✓ Fonds propres, dons, autres produits: 5,2%
- ✓ Participation des personnes : 1,8 %

LE PARCOURS DES PERSONNES ACCUEILLIES

1. Profil:



Ce graphique nous montre bien la progression d'accueil d'année en année .Cela s'explique par la volonté de ne plus héberger les personnes au-delà de la limite autorisée par la loi comme cela se faisait auparavant.

25 adultes arrivés en 2019

- 4 hommes avec enfants
- 3 couples avec enfants
- 8 femmes seules
- 5 femmes avec enfants
- 1 couple

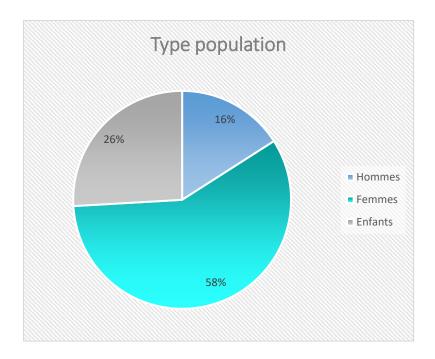
27 adultes arrivés en 2020

- 8 Femmes avec enfant
- 2 couples avec enfants
- 2 couples seuls
- 9 femmes seules
- + 15 enfants dont 1 majeur
- + 4 personnes en urgence pérenne
- + 1 naissance dans une famille arrivée en 2019

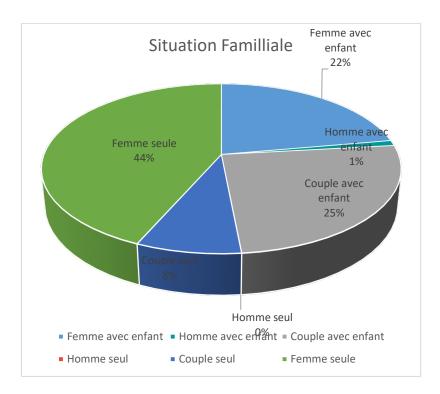
24 adultes arrivés en 2021 pour un total de 31 admissions :

- 2 couples seuls
- 2 couples avec enfants
- 2 adultes seuls avec enfants
- 14 adultes seuls
- 7 enfants

Au total le CHRS a accueilli 84 personnes en 2021.



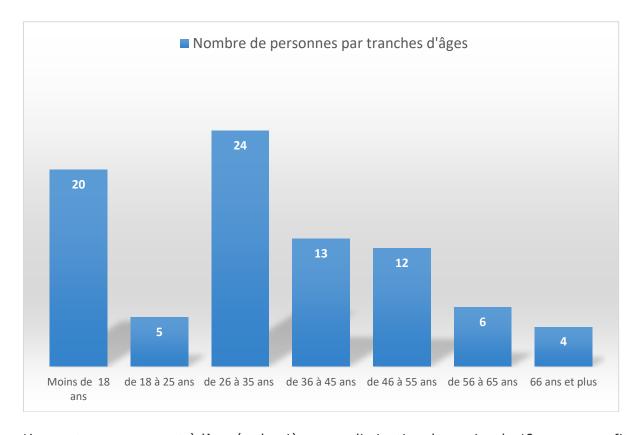
Il est logique de retrouver un nombre important de femmes. Cependant, la population masculine tend à augmenter du fait d'accueil de couple dont l'un a connu à la détention, et de présence d'hommes sortant de prison qui souhaitent reprendre contact avec leurs enfants et les accueillir.



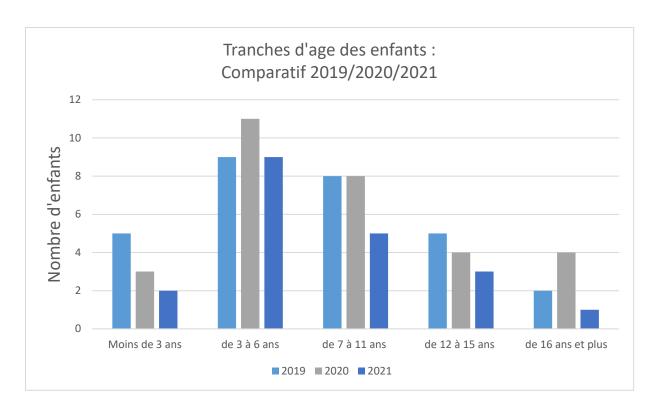
21% de femmes avec enfants contre 41% l'année dernière et 25% couples avec enfants contre 21% l'année dernière, tandis que la population de femmes seules est passée de 28% à 43%. Ceci correspond aux tendances actuelles, d'augmentation des personnes isolées en centre d'hébergement.

La crise sanitaire probablement est certainement à mettre en lien avec l'augmentation de femmes seules : La Covid a considérablement accéléré la baisse de leurs revenus. Cette accélération est soudaine et brutale pour ces femmes. Elles sont touchées de plein fouet car elles accèdent moins aux emplois qualifiés, elles travaillent plus à temps partiel et ont en majorité la charge de leurs enfants.

2. Moyenne d'âge



Nous notons par rapport à l'année dernière, une diminution des moins de 18 ans, au profit des tranches d'âge de 26 à 36 ans et 46 à 55 ans. Il faut mettre ces chiffres en corrélation avec l'accueil important des femmes seules, ainsi que l'admission de femmes victimes de violences. La part des femmes de plus de 66 ans reste stable.



Nous continuons à respecter notre agrément d'où la baisse des enfants de moins de 3 ans .



Après le confinement, nous avons eu une hausse des entrées ; surtout durant la période d'été, correspondant aussi, au moment où les personnes présentes ont pu accèder au logement autonome, et donc permis d'ouvrir des places.



Les effets du confinement sont particulièrement visibles, puisque les sorties se sont surtout manifestées durant la période estivale puis se sont rarifiées en fin d'année, lors du nouveau confinement. Ainsi, nous ne notons aucune sortie en décembre.

3. État de santé

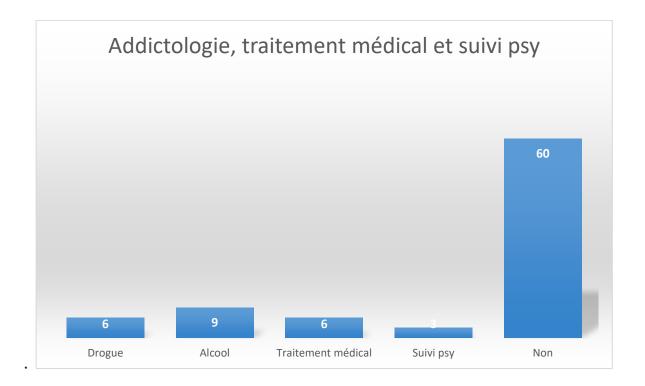
Les parcours de vie qu'ont connu les personnes que nous accueillons peuvent parfois être à l'origine de difficultés dans le domaine de la santé : troubles psychiatriques, addictions, pathologies diverses. Pour aider les personnes que nous accueillons à trouver des réponses à leurs questions et ainsi favoriser les projets d'insertion sociale et professionnelle en apaisant leurs maux, le C.H.R.S. THUILLIER travaille en étroite collaboration avec les partenaires du soin.

L'accès aux soins psychologiques étant parfois une étape difficile dans le parcours d'insertion de certaine personne, nous avons souhaité le favoriser à Thuillier. En effet, les personnes accueillies peuvent bénéficier d'un accompagnement progressif en ayant recours, même sur place, dans un premier temps aux professionnels de l'Equipe Mobile Psychiatrique en Prévention et Accès aux Soins (EMPASS) mais également à l'équipe mobile en pédopsychiatrie. Il appartient ensuite à chacune des personnes d'engager ou non une réflexion personnelle en favorisant un suivi régulier sur le long terme.

Nous favorisons également l'accès aux soins des personnes que nous accueillons en lien avec les partenaires et organismes du territoire notamment par :

→ Les bilans de santé: intervention collective de la C.P.A.M. Ce travail de partenariat s'est développé pour la sensibilisation à l'éducation à la Santé. Il a pu se poursuivre et se renforcer avec le temps. Nous avons pu, malgré les contraintes sanitaires, maintenir les réunions d'information ainsi que le bilan de santé individuel au centre de prévention.

- → Une convention entre le pôle précarité de la CPAM et la structure est établie afin de faciliter l'instruction ou le renouvellement des droits à la couverture sociale. Ce partenariat est un outil précieux à notre accompagnement que nous avons pu entretenir et préserver cette année.
- → Les suivis spécialisés sur les conduites addictives : Les conduites addictives représentent une grande partie des difficultés de notre public. Régulièrement, nous orientons vers le CSAPA (Centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie) les personnes qui souhaitent soigner cette problématique.



4. Situation au regard de la justice

Bien que les femmes incarcérées soient minoritaires (3,3% au 1^{er} janvier 2021), elles sont la plupart du temps marginalisées. Leurs sorties de détention, moins préparées, font d'elles des personnes stigmatisées par les représentations sociales. C'est pourquoi, nous avons souhaité favoriser leur accueil au sein de notre structure afin de leur apporter un cadre sécurisant et un accompagnement social personnalisé.

Le CHRS Thuillier préserve sa vocation à accueillir des hommes dont le lien avec leurs enfants a été sérieusement éprouvé durant leurs peines. Nos compétences en matière d'accompagnement à la parentalité leur permettent de reprendre confiance en eux dans un cadre sécurisant et de renouer un lien solide pour envisager un accueil de l'enfant. À la suite d'une première admission d'un homme sous contrainte judiciaire, dans un de nos CHRS, nous

poursuivons l'insertion en l'accompagnant afin de pouvoir accueillir ses enfants, et le soutenir dans son exercice de parentalité.

L'accueil du public justice s'effectue en amont de la sortie afin de mieux la préparer. Nous favorisons les rencontres en détention ou dans le cadre de permission de sortie afin d'établir un premier lien avec la personne. Cette première prise de contact est essentielle. Elle permet à la personne incarcérée de se projeter davantage, d'échanger sur son projet et ses attentes en matière de réinsertion.

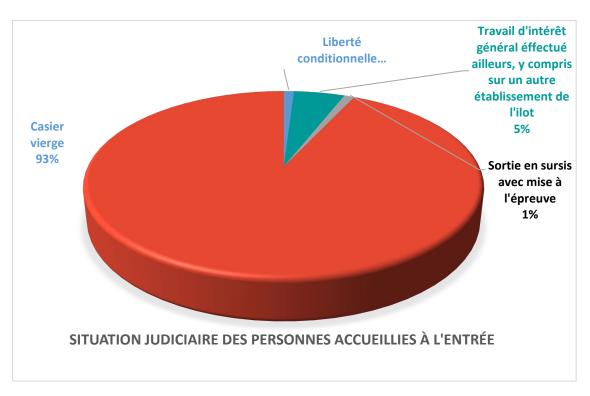
Cet entretien nous permet également de lister les démarches prioritaires à anticiper avant la sortie telles que la reprise de soin, la prescription d'un traitement de substitution et/ou le suivi psychologique. Notre expérience nous a permis de constater que l'absence de soin à la sortie de détention peut parfois s'avérer très complexe et mettre en échec l'insertion de la personne accueillie. C'est pourquoi, nous travaillons avec anticipation certains axes de l'accompagnement.

Afin de permettre le repérage de notre établissement par les acteurs judiciaires nous avons organisé des rencontres régulières avec les personnels pénitentiaires d'insertion et de probation.

Nous accueillons le public sous différents régimes :

- Travaux d'intérêts ;
- Mise en liberté ;
- Libération conditionnelle ;
- Placement sous surveillance électronique.

Bien que l'accueil du public justice représente une faible part du public accueilli au sein du CHRS Thuillier, nous réaffirmons notre volonté de faire évoluer positivement le nombre de ces accueils. Dans le cadre du plan stratégique de l'association, un groupe de travail mène une réflexion à ce sujet.



5. Situation au regard de l'emploi :

En 2021, nous avons maintenu notre partenariat avec le pôle emploi sur le même modèle que celui de l'an dernier. Seul l'impact de la crise sanitaire a demandé une organisation différente. En effet, les périodes de confinement ne nous ont pas permis de pouvoir organiser dans l'établissement des rencontres physiques entre les personnes accueillies et la conseillère référente. Les hébergés ont dû s'adapter et adopter les nouvelles façons de travailler telles que :

- → Les rencontres par visio conférence ;
- → Les entretiens téléphoniques ;
- → Les journées de formation en ligne.

Malgré des contraintes sanitaires importantes, les personnes accueillies ont pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure adapté à leurs demandes et capacités :

- Orientation vers des ateliers adaptés aux besoins tels que : savoir -être, savoir-faire.
- Positionnement sur des sessions de formation DVE (dynamique vers l'emploi), FLE (Français langue étrangère), etc.
- Préparer un entretien d'embauche

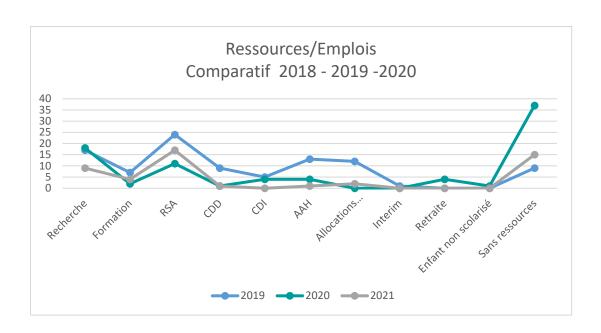
Cette année, nous avons pu constater une absence de manifestation. Les forums de l'emploi et de la formation n'ont pas pu être renouvelés.

Nous ne devons pas non plus oublier de tenir compte de leur précarité morale dans cet accompagnement. Souvent les personnes sont en perte de repère et de notion du temps qui leur font rater un rendez-vous avec leur référent de pôle emploi. La lourdeur administrative et les circuits décourageants les renvoient à un sentiment d'infériorité. De plus, leur priorité n'est pas toujours celle de trouver un travail.

Aux difficultés de ne pas avoir d'emploi, il faut le plus souvent ajouter la gestion de leurs addictions.

Cette année, elles ont également eu l'inquiétude d'avoir des enfants non scolarisés pendant le confinement, l'impossibilité pour elles d'assurer « l'école à domicile » aboutissant à ne pas maintenir leur recherche d'emploi ou à ne pas considérer celle-ci comme une priorité.

Il nous faut donc être très présents et le plus souvent rappeler et rappeler encore l'importance de leurs rendez-vous voir de les y accompagner.



Ce schéma montre l'impact réel de la crise sanitaire sur les revenus des personnes. De même, pendant le confinement, elles ne pouvaient pas accéder à des formations et la lourdeur des rendez-vous pour les dossiers a eu un impact sur les demandes de dossiers RSA. Nous avons réellement constaté une baisse des ressources pour les personnes que nous accueillons, y compris pour des personnes qui travaillaient en intérim.



La tendance montre une augmentation de la part des CDD au détriment des CDI, et une augmentation une forte recherche d'emploi par rapport à l'année dernière. Nous pouvons imaginer que nous avons les signes des conséquences de la période sanitaire.

6. Situation au regard du logement :

Pour les personnes accueillies sur le CHRS, l'accès au logement symbolise une étape importante de leur parcours de vie. Rapidement, et dès leur arrivée, les familles souhaitent travailler cet axe qui représente une priorité pour elles. Pour autant, les familles ne sont pas toutes en capacité d'accéder à cette autonomie. C'est pourquoi il est nécessaire de prévoir un temps dit « d'évaluation » afin de pouvoir analyser et envisager une orientation adaptée.

Pour certaines personnes, trop impactées par des difficultés de santé ou leur parcours de vie, le recours au logement autonome n'est pas envisageable à moyen ou long terme. C'est pourquoi nous travaillons des orientations différentes telles que :

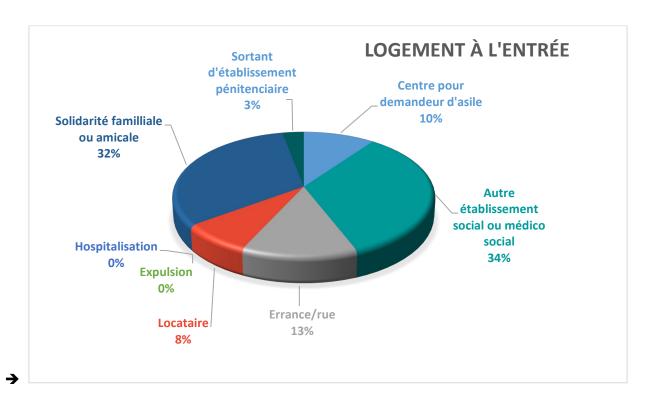
- Les structures médico-sociales
- Les pensions de famille
- Les maisons maternelles
- Les résidences sociales ou résidences accueil,

Ces orientations sont mises en place en collaboration avec le SIAO, la MDPH mais également la DDCS dans le cadre des situation prioritaires « DAHO/DALO ».

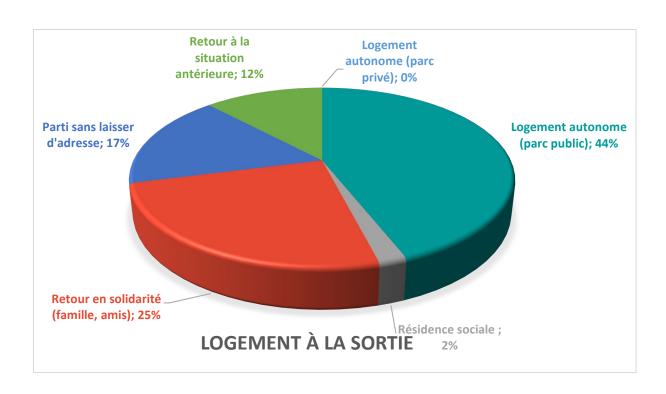
En fonction des situations, il est important de mettre au travail ces différents points :

- → Economies: Nous encourageons vivement les personnes que nous accueillons à réaliser des économies afin de pouvoir faire face aux différentes dépenses inhérentes au relogement: paiement de la caution, achat de mobilier, électroménagers, etc.
- → Achats de mobiliers : Nous accompagnons les personnes accueillies pour qu'elles puissent réaliser les achats nécessaires à leur installation. Afin de minimiser les dépenses, nous favorisons les achats de seconde main en sollicitant les services des associations telles que Emmaüs et les Astelles.
- → Gestion du budget: Quand la personne accueillie ne bénéficie pas de mesure de protection ou d'accompagnement à la gestion budgétaire, nous l'accompagnons par l'intermédiaire d'entretiens réguliers. En effet, en adaptant des méthodes de gestion, en prenant en considération la globalité des dépenses du ménage, il est nécessaire de réaliser un point sur le budget mensuel avec la personne accueillie pour l'analyser et l'aider à prioriser ses dépenses. Nous accompagnons les hébergés vers une prise de conscience en leur rappelant régulièrement l'importance de s'acquitter du loyer mensuel afin de préserver son « toit ».
- → Préparation à l'emménagement : Nous accompagnons les personnes bénéficiant d'une attribution logement pour l'ouverture des compteurs gaz, eau et électricité. Nous les aidons à formuler les demandes d'aides à la régularisation du dépôt de garantie (Recours au FSL ou à l'avance « loca-pass »).

→ Recours aux mesures d'accompagnement budgétaire : Il est parfois inévitable de préconiser des mesures d'accompagnement à la gestion budgétaire afin de favoriser le maintien du ménage dans le futur logement. C'est pourquoi, et en accord avec la personne accueillie, il est régulier de solliciter les partenaires à cet effet.



Nous constatons cette année une nette amélioration des relations partenariales entre les bailleurs sociaux de la ville et la structure. En effet, les échanges en lien avec le passage en CAL, sont plus réguliers et favorisent les bonnes attributions et ce dans de meilleures conditions.



7. Tranche de vie: Mme M.

Originaire de Ham, Madame M. a été impliquée dans une affaire judiciaire l'amenant à être incarcérée du 09/07/2018 au 19/10/2020 au Centre pénitentiaire de Beauvais.

L'accueil de Madame M. dans notre établissement a été préparé à sa demande avec le Centre Pénitentiaire de Beauvais pendant sa détention, ceci afin de lui permettre de bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement social assurant la continuité de sa période de détention. Madame a ainsi été accueillie au sein de notre établissement le 19/10/2020, jour de sa sortie de détention.

Relativement isolée, Madame M. souhaitait s'appuyer sur son accueil en CHRS pour rebondir et faire avancer positivement sa situation.

Aussi, son accueil dans notre structure a permis à Madame M. de reconstruire ses repères après plus de 2 ans d'incarcération ainsi que d'être soutenue et accompagnée par des professionnels dans le cadre de son projet individuel ainsi que dans ses démarches administratives.

Investie et motivée, Madame M a pu rapidement démarrer une formation de Dynamique Vers l'Emploi en lien avec Pôle Emploi. A travers cette formation, Madame M. a pu trouver un emploi en tant qu'agent d'entretien et signer par la suite un CDI.

Sa situation professionnelle lui garantissant des ressources suffisantes, nous avons alors accompagné Madame dans la réalisation d'une demande de logement social. Elle bénéficiera quelques mois plus tard d'une attribution de logement dans le parc public à Amiens. Dès lors, nous l'avons soutenue et accompagnée dans la préparation au départ notre structure et à l'emménagement dans son nouveau logement dans de bonnes conditions.

Madame a finalement intégré son logement le 09/07/2021, après 9 mois d'accueil au sein du CHRS Thuillier.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Violences intra-familiales : libérer la parole et agir

Lors de cette période de crise sanitaire et des divers confinements qui en ont émanés nous avons pu observer en France une recrudescence des violences conjugales. Il semble difficile d'établir à ce jour si un lien existe entre la crise sanitaire et la hausse des ménages concernés dans notre structure, pour autant une augmentation a été également observée.

En effet, pour cette année 2021, plusieurs femmes ont été amenées à nous signaler des actes de violences de la part de leurs conjoints, tant par des femmes en insertion qu'en urgence. Ainsi, 171 nuitées 115 et 2678 nuitées en CHRS, correspondant à 17 femmes, ont été identifiées spécifiquement avec cette problématique.

Par le biais des médias et d'articles sur le sujet, le tabou des violences conjugales est tombé et il est plus facile d'identifier les situations :

- en amont par l'équipe socio-éducative lors de confidences (si la relation de confiance est suffisamment établie) ;
- lors des crises de violences qui ont lieu le plus souvent au sein du domicile le soir ou la nuit et qui nécessitent l'intervention du veilleur (à la demande de la victime ou des voisins qui ont pu signaler).

En effet, le collectif au sein du CHRS (lieu de vie commun), les voisins et la présence continue de salariés facilite le repérage de ces problématiques et représente une forme de protection et de réassurance pour les victimes.

De manière naturelle, nous avons avec le temps harmonisé nos pratiques professionnelles et notre intervention face à ces situations. Par exemple, après le signalement du veilleur qui lui rédige une note d'incident, nous recevons systématiquement de manière individuelle la victime, puis l'auteur des violences en présence d'un travailleur social et du responsable/coordinateur de la structure. Une réflexion est alors menée en équipe afin de poser une sanction à l'égard de l'auteur des violences. Celle-ci pouvant aller jusqu'à la fin de prise en charge au sein du CHRS même si la victime ne souhaite pas déposer plainte.

Notre règlement de fonctionnement interdit la violence verbale et physique au sein de notre établissement. Dans ces situations, notre priorité est de garantir la protection de la victime à qui nous offrons la possibilité d'une poursuite de l'accompagnement et de l'hébergement après le départ du conjoint. C'est pourquoi, lors de notre entretien avec la victime à la suite des faits, notre objectif va être dans un premier temps de l'écouter, de la réassurer, de lui proposer un accompagnement pour un éventuel dépôt de plainte puis de lui expliquer la sanction prise à l'égard de l'auteur. Lors de la suite de l'accompagnement social proposés à ses femmes victimes, nous sollicitons un panel de partenaires œuvrant dans l'accompagnement de celles-ci (police, avocats, association Agena spécialisée dans ce domaine, ...).

Elargir et renforcer notre réseau et partenariat dans le cadre de l'accompagnement des victimes et des auteurs est un objectif de travail de cette année 2022.

2. Actions d'accompagnement. La convivialité : retisser le lien avec la parentalité

Cette année encore, la crise sanitaire a limité toutes les actions collectives et surtout l'appui des bénévoles qui s'impliquaient au sein de nos actions, qui pour la plupart se sont arrêtées. Beaucoup ont préféré se désengager. Nous avons dû adapter notre fonctionnement en veillant à maintenir le lien social ou retisser du lien tout en respectant les obligations sanitaires.

HALLOWEEN

Dans une période de transition au sein du collectif de notre établissement nous avons souhaité marquer l'évènement de la fête d'Halloween. Cette journée nous a permis de se remettre progressivement dans le « collectif » en redynamisant les interactions entre hébergés adultes et enfants. En effet, la crise sanitaire nous a tous contraint à mettre fin aux différents ateliers collectifs ce qui n'a pas favorisé les instants de partages. Cette action

nous a permis de cibler plusieurs générations sur cette même journée et répondre à la demande récurrente de certains résidents : le partage !

Cette journée a débuté par un atelier culinaire. Nous avons cuisiné plusieurs mets avec l'aide des hébergés. Chacun a pu mettre au profit de l'autre ses savoirs faire, et ses habitudes culinaires tout en considérant le thème de cette journée. C'est pourquoi, l'ensemble des préparations a nécessité un dressage en lien avec la fête d'halloween (montres, squelette, momies, etc.)

A la suite de cette dégustation l'après-midi a été rythmé par un jeu de piste au sein de la structure. L'équipe socio-professionnelle s'est mise dans la peau de différents personnages afin de réaliser un Cluedo à taille humaine.

C'est avec plaisir que l'ensemble des hébergés ce sont prêté au jeu. Adultes et enfants confondus ce sont amusés tout au long de cette journée pour résoudre l'enquête afin de retrouver le voleur de la statue de bronze.

Journée sous les signes du partage, de la découverte et de l'amusement.

JOURNEE CREPES/ BRETAGNE: atelier parentalité

Dans le cadre de la semaine à thème sur la Bretagne les ateliers de l'Îlot ont confectionné un repas breton pour les hébergés de la structure. Afin de maintenir une dynamique bretonne, favoriser l'échange et le partage entre hébergé nous avons réalisé un atelier crêpes. Cet atelier a permis les interactions entre parents et enfants dans un cadre chaleureux et convivial.

3. Poursuivre nos orientations associatives afin de lutter contre la récidive et favoriser l'insertion : l'accueil du Travail d'Intérêt Général

L'association l'Îlot poursuit son engagement depuis plusieurs années grâce à une convention cadre avec le ministère de la justice, afin d'accueil des personnes condamnées à des peines alternatives à la prison.

Durant l'année 2021, le CHRS Thuillier a maintenu un lien régulier avec l'administration pénitentiaire en continuant, comme au cours des années précédentes, à accompagner des personnes sous mains de justice dans le cadre de la réalisation de Travaux d'Intérêt Général (TIG).

Concrètement, le lien avec l'administration pénitentiaire s'effectue avec le SPIP de la Somme, qui est notre seul interlocuteur en ce qui concerne l'orientation et l'accueil des personnes ayant été condamnées à effectuer une mesure de TIG.

Dans un premier temps, les Conseillers Pénitentiaires d'Insertion et de Probation (CPIP) nous sollicitent pour nous proposer la situation d'une personne ayant été condamnée par le Juge d'Application des Peines (JAP) à réaliser un certain nombre d'heures de TIG.

Nous convenons ensuite d'un entretien avec la personne concernée au cours duquel sont évoquées les formalités administratives, la présentation de notre association ainsi que les

différentes tâches sur lesquelles la personne pourrait être susceptible d'être positionnée. Le cadre de l'accueil et du suivi de TIG sur le terrain sont également précisés durant cette première rencontre.

Ainsi, la personne s'engage en ayant connaissance des conditions du déroulement de ses TIG dans leur ensemble. Cet entretien est aussi un espace qui permet à la personne d'évoquer d'éventuelles contraintes extérieures (emploi, vie de famille...). Ces précisions nous permettent de programmer un planning adapté à sa situation. Tous ces éléments ont pour objectif de favoriser la mise en œuvre des TIG afin que la personne puisse s'engager dans cet aménagement de peine dans de bonnes conditions et de façon durable.

Dans notre établissement, les personnes accueillies dans le cadre de TIG peuvent être positionnées sur des tâches de maintenance avec l'agent de maintenance ou des tâches de ménage avec l'agent d'entretien. Ces professionnels assurent le suivi des tâches et de l'investissement de la personne sur le terrain, en doublon avec un travailleur social qui s'assure du bon déroulement de la période de TIG et du lien régulier avec le CPIP chargé du suivi de la mesure.

Au cours de l'année 2021, quatre personnes nous ont été orientées par le SPIP de la Somme pour effectuer au total 144 heures de TIG dans notre établissement. En accord avec le SPIP, ces personnes ont été accueillies sur des périodes séparées, dans le but de leur apporter une plus grande disponibilité et ainsi pouvoir ajuster notre suivi en fonction du comportement et des capacités de la personne. La mesure de TIG, de part son aspect professionnalisant, favorise la réinsertion de la personne condamnée en lui offrant l'opportunité de se positionner au sein d'une équipe, en tant que futur salarié et lui laisse ainsi la possibilité de se projeter en situation d'emploi pour la suite de son parcours.

PERSPECTIVES 2022

Depuis plusieurs années, nous constatons un changement des orientations par le SIAO. Les publics sont souvent plus précaires et cumulent des difficultés sociales et médicales. Aussi, nos pratiques doivent s'adapter et innover. Ainsi, la configuration des logements n'est pas toujours adaptée aux profils des familles qui nous sont orientées. En effet, 70% des publics des « demandeurs » sont des personnes isolées. Il y a donc une réflexion à mener afin d'ajuster la réponse aux besoins.

Trois perspectives s'offrent à nous :

- ✓ Poursuivre des mobilités des familles en interne en fonction des profils qui nous sont orientés afin d'optimiser notre occupation, en informant le SIAO. Des familles accueillies en logement sous-occupés pourront être amenées au cours de leur séjour à changer de logement plus en adéquation à leur taille ;
- ✓ Favoriser l'admission d'hommes sous-main de justice et souhaitant reprendre des liens avec leurs enfants, soit en sortie de détention, soit en provenance d'un autre établissement ;
- Engager une réflexion sur les possibilités de quelques places en CHRS en diffus ce qui aurait aussi l'avantage de mieux préparer les familles au logement autonome. Cette perspective pourra se faire avec l'accord de l'association et le la DDEETS.

L'arrivée d'un nouveau chef de service va favoriser et impliquer un travail transversal :

- ✓ Actualiser et harmoniser des outils contractuels (projet d'établissement, contrat de séjour, PPI, contrat d'objectifs opérationnels), avec l'ensemble des établissements de l'Îlot, soutenu par un Responsable Qualité recruté en 2022
- Répondre aux préconisations de l'évaluation externe, avec le soutien la Directrice de Pôle Hébergement, qui a pris ses fonctions en 2021.

Un autre axe qui nous tient à cœur, afin de mieux préparer les résidents à l'autonomie, est de s'ouvrir à l'extérieur. Pour cela nous avons plusieurs leviers à développer :

- ✓ Développer l'offre de bénévolat pour l'accompagnement à la culture, aux loisirs, aux services, notamment avec des actions externes.
- ✓ Soutenir les familles au savoir habiter. Pour cela une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, sera en soutien aux équipes afin de relancer une dynamique notamment avec des actions internes et externes (prévention accident domestiques, gestion de la consommation, équilibre alimentaire, etc.).
- ✓ Développer les permanences de partenaires santé, parentalité, emploi, etc, sous forme de conventions. Nous allons engager une Conseillère en Insertion Professionnelle, qui sera en lien directe avec les résidents afin de mieux les impliquer dans cette démarche d'ouverture. Cela se concrétisera par une systématisation du passage d'un test de savoir de base de Français, dont elle aura la charge. Des démarches sont engagées auprès de partenaires santé dont certaines se poursuivent.

Et enfin dans le cadre des orientations stratégiques de l'association et de notre projet associatif, développer nos partenariats avec la justice :

- Accueillir plus de personnes en TIG ;
- ✓ Démarcher auprès des maisons d'arrêt ou centre de détention afin d'accueillir des couples ou femmes sortant de détention.

Gageons que l'année 2022, soit favorable à une dynamique et de nouvelles perspectives à l'ensemble de l'équipe au profit des plus démunis.

MERCI À NOS PARTENAIRES

Il nous faut réactiver nos liens avec nos partenaires mais également en créer d'autres notamment avec différents bailleurs sociaux.

L'équipe doit continuer de s'inscrire dans différentes concertations aux rencontres à thème organisées par la DDCS, le SI SIAO ou la ville d'Amiens.

S'inscrire de manière REGULIERE et DURABLEMENT dans des réunions nous permettra d'impulser une dynamique et d'améliorer les connaissances de l'équipe sur les différents dispositifs existants.

Santé

- ▶ Centre Médico-Psychologique Delpech
- ▶ MDSI / PMI rue Riolan
- ▶ Le CSAPA de l'association Le Mail
- ▶ SOMEDE : une antenne médicale où sont dispensés des soins gratuits
- ▶ Equipe mobile psychiatrique de prévention et d'accès aux soins (EMPASS)

Accompagnement social

- Croix Rouge
- Secours catholique Caritas France
- Banque Alimentaire
- Restaurants du Cœur
- Union Départementale d'Accueil et d'Urgence Sociale (UDAUS)

Accompagnement administratif

- Centre d'information des droits des femmes (CIDFF)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Préfecture
- ▶ Mairie de quartier et Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Amiens
- Conseil Général de la Somme
- Union départementale des associations familiales (UDAF)
- Association Yves Lefèvre

Accès à l'emploi

- Pôle Emploi et Mission locale
- Plusieurs centres de formation et entreprises d'insertion : O'Zange, Retravailler Picardie, AFPA, AREAF, Somme Travail Intérim, UFCV, Amiens Avenir Jeunes, GRETA, IREAM...

Administration Pénitentiaire

SPIP

Centre pénitenciers de : BEAUVAIS, BAPAUME et LIANCOURT



C.H.R.S THUILLIER

71 Rue Louis Thuillier 80 000 Amiens 03.22.95.64.88

thuillier@ilot.asso.fr www.ilot.asso.fr



